LE PETIT ABBATIEN

NUMERO 78 // OCTOBRE 2023

Sommaire



3 LE MOT DU MAIRE

4 DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

6 LE CENTRE DE LOISIRS

10 FESTIVAL LES VILAINES

12 COMITÉ DES FÊTES

14 COMMUNE AU QUOTIDIEN

16 INFORMATIONS DIVERSES

19 LOISIRS & CULTURE

21 COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE



Chers habitantes et habitants,

Notre pays a vécu un début d'été troublé : refus d'obtempérer, drames, émeutes qui ont vu des équipements publics détruits au détriment des populations pour lesquelles ils sont indispensables.
Certains élus ont même été touchés dans leur chair et j'ai une pensée particulière pour Vincent Jeanbrun le maire de L'Hay les Roses durement éprouvé par l'ignoble agression subie par sa famille.
Vous avez été nombreux à me rejoindre, le 3 juillet, devant la mairie dans un mouvement de soutien aux élus de la Nation et je tenais à vous en remercier.

A Vieille Eglise nous cultivons le bien vivre ensemble tant au quotidien au travers des activités associatives : marche, jeux, yoga, pilâtes, épicerie participative, bibliothèque, … qu'à l'occasion de manifestations festives ou mémorielles.
Là encore mes remerciements vont notamment aux associations qui ont animé la rentrée : le Comité des Fêtes, les Voisaines, Albiréo, sans oublier le concert de qualité que Paul Havet a organisé dans notre église.
En attendant de « faire Nation », « faisons Village », dépassons notre individualisme, gommons les petites incivilités pour mieux vivre encore à Vieille Eglise.

Le maire, Jean Louis Duchamp
I e 9 octobre 2023

Comité de rédaction :
Jonathan Trebois
Dominique Le Dû
Christian Morvannic
Myriam Heurtaux
Jean-Louis Duchamp

VOTRE MAIRIE VOUS ECOUTE

vieilleglise.yvelines@wanadoo.fr
Tel : 01 30 41 16 13

Horaire d'ouverture au public les :
Lundi de 10h à 12h
Mardi de 9h30 à 12h30
Jeudi de 14h30 à 17h
Samedi de 10h à 12h

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Nous sommes fin septembre et la rentrée scolaire paraît déjà bien loin. Beaucoup d'élèves ont changé d'enseignant lors de cette rentrée. En effet. Madame Hydrio a en charge les 8 CP et 9 CE1, Monsieur Nogueira, nouvel enseignant dans l'école, travaille avec les 22 élèves de maternelle (7 PS, 7 MS et 8 GS), et, cette année, les 8 CE2 sont dans ma classe, au côté des 3 CM1 et des 11 CM2. Je vous laisse calculer l'effectif total de l'école !

Puisque l'année scolaire 2023-2024 débute à peine, revenons sur la fin de la dernière année scolaire.



Lors du dernier Petit Abbatien, je vous parlais de nos projets à venir.

Le projet phare de l'école a concerné les CM1-CM2 puisqu'avec l'aide financière de la mairie, nous sommes partis en classe de neige une semaine au Grand Bornand, en Haute-Savoie. Ce voyage a été une très belle expérience pour tous les enfants : il y a eu beaucoup de cohésion dans la classe, certains élèves ont découvert la montagne et la pratique du ski ou des raquettes. Notre voyage en TGV a également participé à cette belle aventure.



Les élèves de CP-CE1-CE2 ont participé à une initiation à l'équitation au Haras des Erables. Ce projet a également été cofinancé par la mairie.



En fin d'année, la classe de maternelle et la classe de CP-CE1-CE2 ont passé une journée à Paris pour visiter l'aquarium et pour faire un tour de bateau mouche sur la Seine. Ces deux classes ont également réalisé une très belle sortie de fin d'année en allant visiter le zoo de Beauval.









En fin d'année également, les CM1-CM2 ont eu la chance de visiter le Sénat et d'être reçus dans l'hémicycle par notre sénatrice. Le matin, ils ont également visité le Panthéon.



Et pour finir, la traditionnelle fête de fin d'année s'est déroulée le 25 juin. Il y a eu de l'émotion car les élèves ont dit au revoir à Mme Fernandez, qui a enseigné dans notre école en maternelle depuis 15 ans. Elle est maintenant la directrice de l'école maternelle d'Auffargis. Ensuite, les élèves ont présenté un spectacle à leurs parents. Puis, après avoir mis à l'honneur les 7 CM2 quittant l'école primaire, la fête a continué dans la cour de l'école avec un barbecue et de nombreux jeux pour les enfants. Cette soirée a été très appréciée et nous remercions l'ensemble des parents qui nous ont aidés, le personnel communal présent et le comité des fêtes.

Nous avons d'autres projets pour cette nouvelle année : nous vous parlerons de tout cela dans le prochain numéro du Petit Abbatien.

Le directeur, Frédéric SUPPO





AU CENTRE DES MINIS LIBELLULES

En cette nouvelle rentrée, petit retour sur l'année qui vient de s'écouler.

En février,

nous avons pu profiter des premiers rayons de soleil, au programme : yoga, jeux extérieurs. On fait le plein de vitamine D pour tenir jusqu'au printemps.







En mars,

direction le crapaudrome d'Auffargis pour observer les crapauds. Construction de cabanes. Prolongation dans le jardin du centre pour fabriquer des œuvres d'arts végétales.







Avril :

Début du printemps, nous passons le plus de temps possible dehors. Les enfants profitent du jardin et du toboggan !



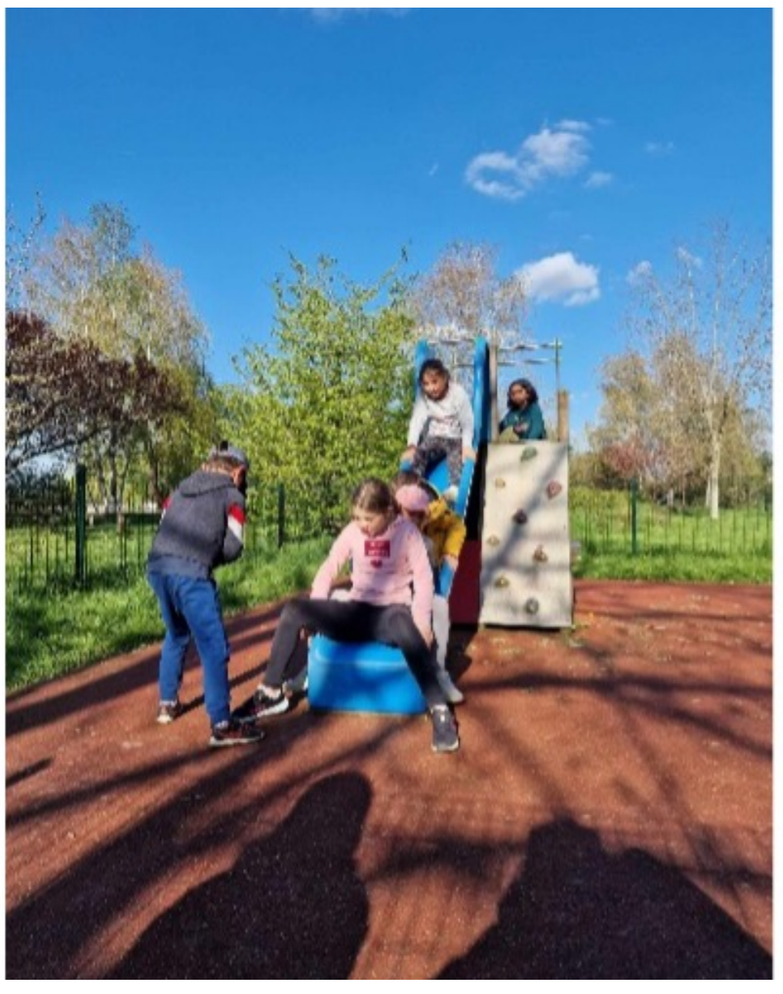

En mai,

première sortie à l'étang de la tour. Nous profitons encore et encore de l'extérieur. Les enfants fabriquent une fusée à eau. Pendant les vacances scolaires : fête foraine du centre !






En juin,

On attend les grandes vacances avec impatience !!!






En juillet, 3 semaines à passer ensemble !

Au programme : sortie à l'étang de la tour, journée au Haras des Erables, journée à la Bergerie Nationale, constructions de la cabane du potager et plein de jeux et d'activités !











En Août

direction Angers pour 8 jours. Séjour en camping, visite du parc zoologique Planète sauvage et du parc Terra Botanica. Merci à l'exceptionnelle équipe d'animation : Cyana, Jessica et Eloi et merci au groupe d'enfants incroyables.









N'oubliez pas d'inscrire vos enfants pour les vacances de la Toussaint par mail à l'adresse suivante : alsh.vieilleglise@orange.fr





La Deuxième Édition du Festival Vilaines : Un Triomphe de la Musique, de l'Art et de la Culture

Le rideau est tombé sur la deuxième édition du Festival Les Vilaines, un événement culturel qui a fait vibrer le village le samedi 9 septembre dernier. Cette année, le festival a encore une fois prouvé qu'il est bien plus qu'une simple célébration de la musique, mais plutôt une expérience immersive dans l'art et la culture locale et contemporaine. Retour sur cet événement incontournable qui a su conquérir les cœurs et les esprits des festivalier.e.s.









Célébration Culturelle Inoubliable : Le Festival Les Vilaines, un Événement qui crée des Liens

La deuxième édition du Festival Les Vilaines a été une expérience culturelle inoubliable, alliant musique, art, gastronomie et engagement environnemental. Cet événement a su réunir une communauté passionnée et diversifiée, démontrant ainsi la capacité de la culture à rassembler les gens autour de valeurs communes.

L'attente est déjà grande pour la troisième édition du Festival Les Vilaines, et les organisateur.ice.s ont prouvé une fois de plus que cet événement est destiné à devenir un pilier de partage et de rencontre dans le village. En attendant, les souvenirs de cette édition resteront gravés dans les cœurs des festivaliers et festivalières, témoins de la magie de la musique, de l'art et de la culture.

Les Terrasses des Vilaines" : Pizza, Musique, et Solidarité

Cet été, le village s’est illuminé de joie avec "Les Terrasses des Vilaines," des événements qui mêlent bonne cuisine, musique et générosité.

Organisées par l'association Les Voisaines, Les Terrasses se sont déroulées les mardis de juin et juillet autour du célèbre camion pizza "Pizza Bella", devant la mairie.
Ce fut l'occasion pour les habitants du village et des communes aux alentours de se réunir, de savourer de délicieuses pizzas et de profiter d'une ambiance chaleureuse.

L'association Les Voisaines ne se contente pas de satisfaire les papilles, elle soutient également la culture locale. En plus de proposer des rafraîchissements, ils ont proposé aux visiteurs la bière locale de La Barge, produite à Rambouillet. Les bénéfices servent à financer le festival Les Vilaines, en particulier pour rémunérer les artistes.

En somme, "Les Terrasses des Vilaines" ont été bien plus qu'un simple repas en plein air. C'est un événement qui renforce la communauté, célèbre la culture locale, et soutient les artistes de la région. Une soirée où la solidarité se marie parfaitement avec la saveur de la pizza.





RAPPEL :
Pizza Bella est présent chaque mardi soir (hors vacances scolaires), sur la place de la mairie à partir de 16h, jusqu'environ 21h30.
pour commander ou plus de renseignements: 06 34 33 43 03.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes contribue à la vie du village en vous proposant divers évènements tout au long de l'année. A Vieille Église en Yvelines, pas le temps de s'ennuyer !

En 2023, Il y a déjà eu :

- L'après-midi chandeleur : jeux et crêpes party
- La soirée du printemps : diner et soirée dansante
- La chasse aux œufs : chasse aux trésors pour tous les âges, petits et grands ont pu découvrir, grâce à des énigmes, des endroits qu'ils n'avaient jamais vu dans le village. Un moment de plaisir en famille. Les enfants ont pu repartir avec un sachet de chocolat.
- Le 8 mai, notre vide grenier traditionnel était, cette année encore, accompagné du beau temps. 156 exposants dans le village, plus de 40 bénévoles de 10 à 77 ans pour l'organisation, une ambiance sympathique accompagnée d'une fanfare. Le succès était au rendez-vous.
- La fête du village : journée barbecue, structures gonflables, jeux, poney… un plaisir en famille.
- Le concert « un dernier soir d'été » avec la participation de l'usine à chapeau : bar éphémère, music live et camion pizza Bella étaient là pour vous faire passer une belle soirée avant la rentrée.
- La fête de la Saint Gilles, toujours organisée le 3ème Week end de septembre, vous a proposé cette année un diner spectacle de mentalisme et d'hypnose suivi d'une soirée dansante. Un spectacle surprenant pour tous.















Tous nos évènements se font dans la bonne humeur, la joie et le partage. N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis. Nous sommes là pour vous faire passer un superbe moment.
Alors à vos agendas pour les prochaines dates de l'année 2023/2024.

- Le dimanche 26 novembre 2023 : Spectacle et gouter de Noël (sur réservation, gratuit, pour les enfants, parents et grands-parents du village)
- Courant Novembre 2023: la boite aux lettres du Père Noel se situera devant la mairie. Le Père Noël se fera la joie de répondre personnellement à tous les enfants.
- Le vendredi 1er décembre 2023: le téléthon. Cette année il se déroulera sous la forme de spectacle chantant, initiation à la langue des signes avec Sign Events
- Le vendredi 15 décembre 2023: marché de Noël en association avec l'école. Venez découvrir les talents du village (bijoux, couronne de noel, déco, crêpes et vin chaud …etc)
- Le vendredi 26 janvier : Assemblée Générale suivie d'un apéro dinatoire et galette des rois. Venez assister à cette réunion pour connaitre ce qu'est le Comité des Fêtes.
- Le 4 février 2024 : après midi Chandeleur
- Le 16 mars 2024 : diner et soirée dansante du printemps
- Le 31 mars 2024 : la chasse aux œufs
- Le 8 mai 2024 : Vide grenier
- Le 15 juin 2024 : fête du village

Sachez qu'être bénévole au comité des fêtes c'est donner de son temps un petit peu quand vous avez le temps. Il n'y a aucune obligation de participer à tous les évènements. C'est juste pour le plaisir d'être ensemble !
Retrouvez nous sur :
www.cdf78ve.ovh et venez visiter notre nouveau site, et découvrir notre nouveau logo !
Facebook : CDF Vieille Église en Yvelines
Instagram : Comité des fêtes de Vieille Église en Yvelines
Tél : 06 10 98 36 07
Mail : contact@cdf78ve.ovh

LA COMMUNE AU QUOTIDIEN

Travaux route de Rambouillet (suite et fin)

La pose de la Passerelle au-dessus du fossé est venue parachever cette belle réalisation.



Réfection du cheminement piétonnier Route d'Auffargis

Une première partie des trottoirs coté impair de la route d'Auffargis a été traitée en béton désactivé avec une reprise en enrobé des entrées qui le nécessitaient.

La suite sera réalisée dans le cadre du programme triennal 2023/2025 du département.

Pour rappel ces trois opérations ont été financées avec une subvention de 70% par le département dans le cadre de son programme triennal 2020/2022 d'aide à la voirie communale.



Réfection de la voirie du Clos d'Orphin

La voirie (chaussée, bordures, caniveaux et trottoirs) du Clos d'Orphin a été totalement rénovée cet été. Il reste quelques prestations complémentaires à réaliser : le remplacement des mats de candélabres et la remise en forme de l'espace aux abords de la citerne.



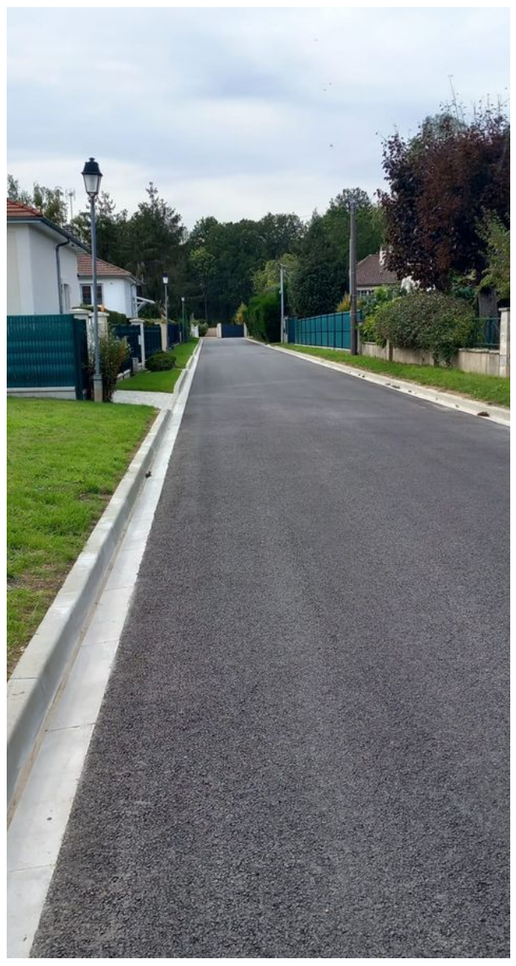

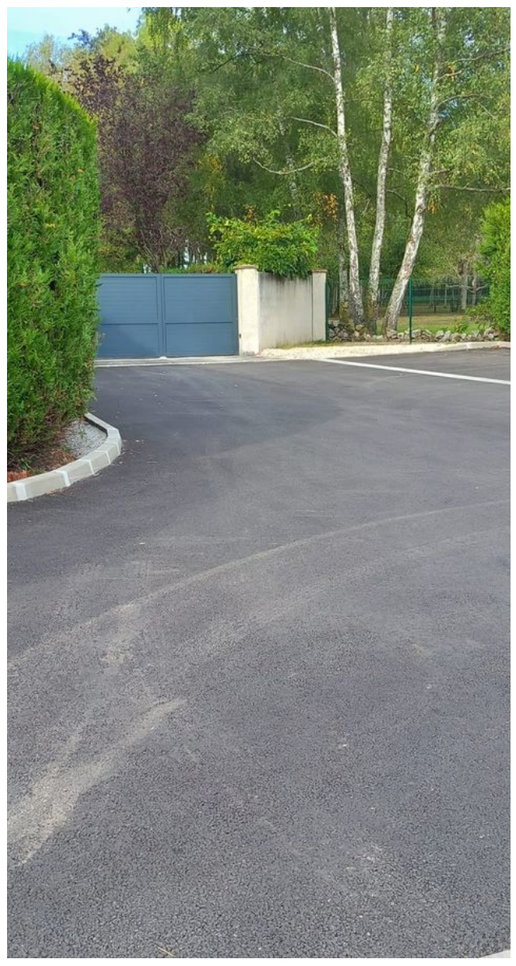

Travaux au cimetière

Le portail du cimetière originel a été « aérogommé » puis remis en peinture. La croix centrale a bénéficié du même traitement.
Les parties minérales (chapiteaux des piliers du portail, piédestal de la croix métallique et croix du cimetière nouveau) ont elles aussi été aérogommées puis imperméabilisées.

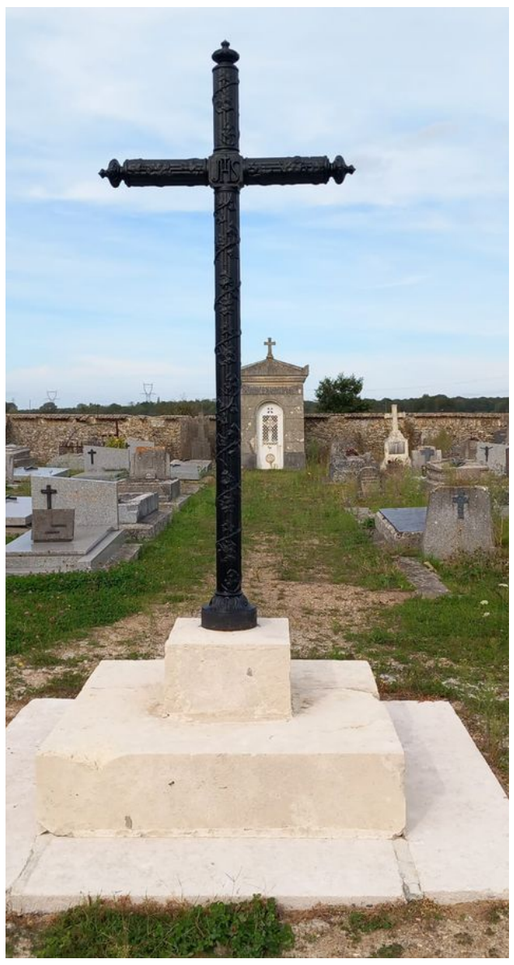

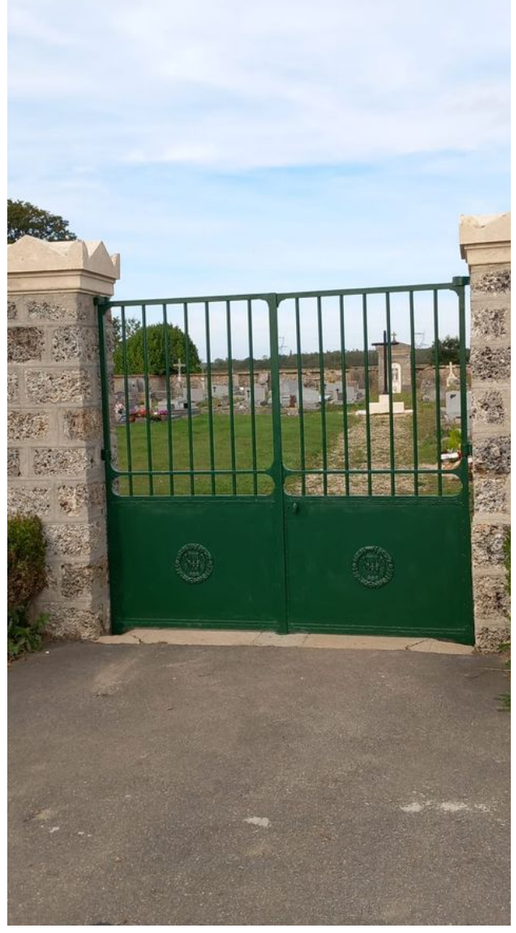

Aménagement du jardinet de la mairie

La pose d'une table de pique-nique est venue compléter cet espace convivial. L'aménagement sera finalisé par la pose de bancs.



Plantations aux abords de la maison communale

Afin de constituer une zone ombragée à proximité du terrain de boules deux arbres ont été plantés ; trois autres ont été plantés à proximité du parking pour protéger cette parcelle engazonnée. Ces plantations seront accompagnées de la pose de bancs.

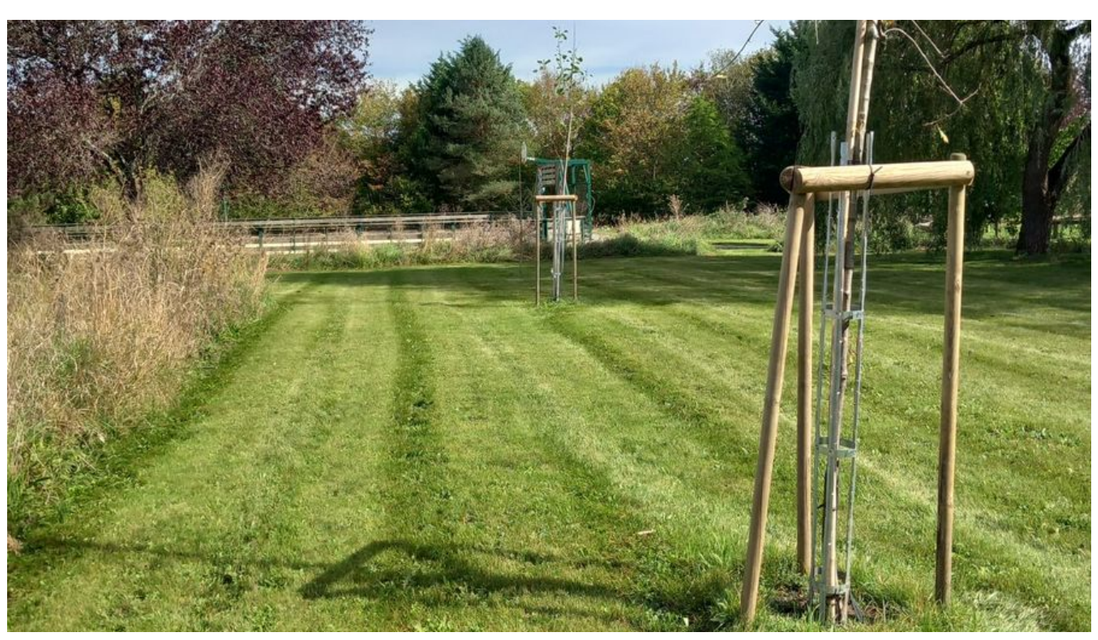



INFORMATIONS DIVERSES

L'Epi Rigoles

Pour rappel l'épi Rigoles est une épicerie participative qui fonctionne grâce à ses adhérents ; son but : non seulement vous permettre de vous approvisionner auprès des producteurs locaux mais aussi d'en faire un lieu de rencontre dans le village. Chaque samedi les commandes sont prêtes pour vous au local de la maison communale, nous vous accueillons autour d'un café.

Nous organisons des moments de rencontres entre adhérents tout au long de l'année.

Le 24 mars 2023 assemblée générale, avec présentation des comptes et projets futurs

Le 3 juin 2023 Nous avons pu changer de local à la maison communale en accord avec la mairie et ce afin de vous accueillir dans un lieu plus spacieux et lumineux.

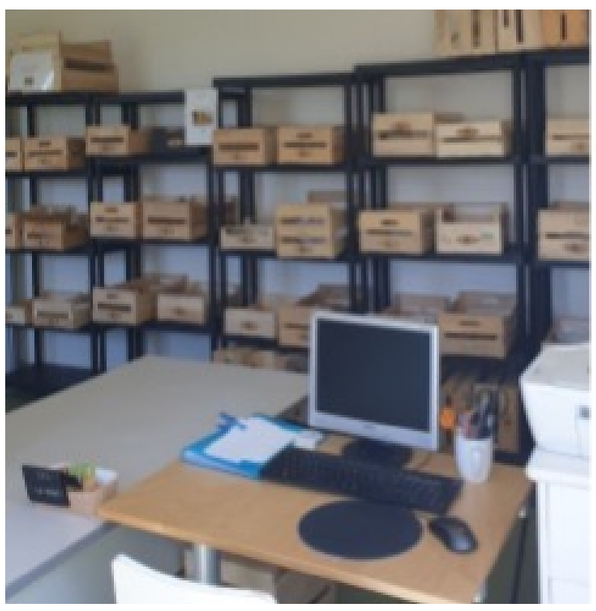

Le 25 juin 2023 , journée anniversaire de l'épi, il a été organisé un brunch dans le jardin de la maison communale avec dégustation de produits locaux et des spécialités de nos adhérents.





A venir : en Octobre une soirée dégustation sur le thème du rugby/En novembre dégustation Beaujolais nouveau.

Vous pouvez venir nous voir le samedi de 10h30 à 12h30 au local ou nous contacter par mail : epivieilleglise@mailo.com

Cérémonie du 8 Mai

Le Lundi 8 mai 2023, le Maire et le conseil municipal se sont retrouvés devant le monument aux morts pour commémorer la victoire de la seconde guerre mondiale.



BIBLIOTHÈQUE

Bonne rentrée à tous nos adhérents et aux nouveaux habitants.

Le dernier trimestre 2023 avant les vacances a été marqué au mois de mai par une exposition de photos de la photographe Evelyne landau-leroi : paysages variés d'une petite ile des Canaries, peu connue : El Hiero, réserve naturelle de plantes rares ou disparues ailleurs.

Les contes musicaux présentés par l'A.I.D.E.M.A d'Auffargis, reprendront les samedis 14 octobre et 2 Décembre à 16h30, ce qui laisse aux plus petits le temps de faire la sieste…Les histoires sont ponctuées de différents instruments de musique qui permettent aux enfants de les connaitre ou reconnaitre…Très bonne initiation musicale…

Les enfants de l'école viennent une fois par mois pour chaque classe chercher des livres sous la houlette de leurs enseignants et d'une maman.

Nous ferons des achats de livre en novembre après les prix littéraires (secteur adulte).

Nous vous rappelons que la bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires car nous sommes tous bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre…

Pour les nouveaux habitants : notre bibliothèque est gratuite grâce à la mairie. Aux dires de tous : très lumineuse, agréable, bien fournie en livres variés…

Mardi de 16h30 à 19 h

Samedi de 10 h à 12h.

6 rue de la ferme.

Et si vous deveniez bénévoles ? on vous formerait avec plaisir…

PAROISSE

DECES DU PERE SYLVAIN APENOUVOR

Monseigneur Luc CREPY, Evêque de Versailles, a célébré jeudi 28.09.2023 les obsèques du Père Sylvain APENOUVOR, originaire du Togo, qui fut le curé de notre groupement paroissial pendant de longues années (jusqu'en 2020). Une très belle cérémonie a permis à celui qui nous a guidé d'être chaleureusement honoré pour avoir donné sa vie au service de l'Eglise. Nous sommes tous peinés d'avoir perdu trop rapidement d'un cancer celui qui a fait cheminer spirituellement nombre d'entre nous au service des autres et surtout des plus démunis ; dans un grand souci du partage, d'unification de la communauté, et d'espérance. Sa famille, les chrétiens du Groupement Paroissial, des paroissiens de ses dernières affectations, lui ont rendu un bel hommage tout à fait mérité, qui rapprochait des chrétiens de toute origine, frères et sœurs dans la foi.

FETE DE LA SAINT GILLES

La mémoire du Patron de la paroisse, Saint Gilles, a été l'occasion, comme le veut la tradition, d'une belle messe à 18h30.

Elle fut précédée à 16h00,

d'un concert de musiques variées d'un trio talentueux : Georges SCHMIDT, grand spécialiste de la flûte de pan, assisté d'un organiste, Frédéric ROUDIER, et d'une violoncelliste, Lorraine BAZALGETTE. 66 personnes d'horizons divers ont apprécié au dire du plus grand nombre la qualité musicale de leur prestation musicale.

L'ouverture de l'église samedi et dimanche a été ouverte dans le cadre de la Fête du patrimoine. Au chœur du village, notre église est un point de repère pour chacun, à sa façon.

Elle a accueilli récemment les obsèques de madame DELORME, enterrée dans notre cimetière communal.

Père Gabriel DOS SANTOS, Curé de la paroisse



BALADE THERMIQUE

Nous accueillerons le 24 janvier à 17H la conseillère énergie de la CART, Christelle Rouaud, qui équipée d'une caméra, nous proposera une balade thermique dans le village.

La balade thermique s'effectue en hiver, au moment où la différence de température entre intérieur et extérieur du logement est la plus importante. Elle permet aux habitants, accompagnés de la conseillère énergie, d'analyser les déperditions thermiques de 6 logements lors d'un parcours d'environ 1h30.

Si vous êtes intéressé pour y participer, n'hésitez pas à vous manifester dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie, par mail ou par téléphone. Nous vous recontacterons début décembre pour confirmer votre inscription.



RASSEMBLEMENT CITOYEN

A l'appel de l'AMF, les maires de France étaient invités à organiser le lundi 3 juillet à 12H un rassemblement des citoyens devant toutes les mairies afin de témoigner leur solidarité avec les maires agressés lors des derniers évènements comme à l'Haÿ les Roses et montrer leur détermination à rester rassemblés autour de l'engagement républicain.

Un certain nombre d'Abbatiens ont répondu positivement à cet appel.



Prix de Vieille Eglise

Cette année le prix de Vieille Eglise s'est couru le dimanche 4 septembre sur l'hippodrome de Rambouillet.
Cette course de trot attelé a été remportée par un superbe athlète, Jeronimo du Caux, un hongre bai de 4 ans.
Myriam Heurtaux et Jean-Louis Duchamp ont remis un souvenir de Vieille Eglise au driver Alain Laurent.
Bernard Marie, le président de la Société des Courses, et son équipe nous ont réservé un accueil très chaleureux. Des invitations ont été proposées aux villageois et de nombreux abbatiens ont pu apprécier l'ambiance particulière qui règne sur un hippodrome. Cerise sur le gâteau certains ont même pu suivre une course à bord de la voiture suiveuse.
A l'année prochaine, nous l'espérons !



RAPPEL SICTOM

Il est rappelé que les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées au plus tard le jour de la collecte sous peine de voir sa poubelle retirée par les services du SICTOM.

Permanence conseil énergie

La conseillère énergie de Rambouillet Territoires effectue des permanences afin de vous informer sur la rénovation et la performance énergétique de votre logement. Le samedi matin dans différentes Mairie du territoire et du lundi au vendredi dans les locaux de Rambouillet Territoires (22 rue Gustave Eiffel à Rambouillet).
Sur rendez-vous : 01 83 75 06 05 ou par mail à l'adresse : conseil.energie@rt78.fr

RAPPEL ILLIWAP



Scannez le QRcode pour accéder directement à notre station Illiwap.

Le repas des aînés

Le repas de nos ainés aura lieu le samedi 18 novembre 2023 à la salle communale de Vieille Eglise.

ETAT CIVIL

En application du RGPD, ne figurent que les avis ayant fait l'objet d'un accord écrit des personnes et/ou familles concernées.

Madame Solange Delorme est décédée le 16 septembre dernier à l'age de 92 ans.
Elle était l'une des doyennes de notre village et habitait Impasse des Clérambault depuis la fin des années 70 .
Gilbert, son mari, avait été le premier adjoint au maire durant le mandat 1989-1995.

Naissances :
Iris Jullien Tertrais née le 26/09/2023 à Clamart.
Lara Morim née le 24/05/2023 à Rambouillet.
Louise Boittin née le 03/03/2023 à Rambouillet.

LOISIRS & CULTURE

ACTIVITÉS MULTI-JEUX

Vous aimez jouer ?
Nous vous attendons tous les jeudis à 14H à la salle communale pour une partie de belote, de tarot, de scrabble, de rami ou de rummikub.
Actuellement, nous recherchons plus précisément quelques joueurs de tarot ou scrabble.
N'hésitez pas à venir passer un après-midi avec nous.
C'est aussi un lieu d'échanges où l'ambiance et la convivialité sont garanties.
Bernard MANCELLIER - 06.73.57.43.18 ou Nadia MARIE - 06.61.17.08.54





MARCHE

Rendez-vous le mardi matin à 8h30 et le premier dimanche de chaque mois à 9h
Contact : Bernadette Nivert : 01 30 41 73 70

RANDO LOISIRS

Rendez-vous le mardi matin à 9h
Contact : Jean-Pierre Lechanteur : 01 34 94 90 65 ou 06 70 66 57 20
jeanpierre.lechanteur@neuf.fr

Temps Danse Jazz

À la salle communale :
Lundi de 9h30 à 10h30 : Pilates
Mardi de 19h à 20h : Pilates
Mardi de 20h à 21h : Pilates
Mardi de 21h à 22h : Barre au sol
Mercredi de 19h à 20h : Yoga
Jeudi de 20h45 à 21h45 : Cardio Latino
Contact :
06 21 55 35 99 ou tempsdanse78@gmail.com

Mdanse 78

Lundi 19h15 - 22h15 : Danse de salon
À la salle communale
Contact :
Martine Marouby : 06 72 87 94 95
Jean-Pierre Marouby : 06 72 87 94 84

Fils et Aiguilles

Venez coudre, tricoter, border et patworker le vendredi de 13h30 à 16h30
Dans une ambiance amicale à la salle communale
Contact :
Sylvie : 07 85 58 97 97
Jacqueline : 06 77 53 71 77

RVE - 103.7 - Vivez votre région!

Chaque jour sur votre radio locale:
Des informations locales, nationales et internationales, des chroniques, sport, culturel, vie associative, histoire locale, consommation, jardinage, transports, petites annonces, offres et recherche d'emploi, talents locaux...
www.radiorve.com - 01 30 41 15 15

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

En raison du grand nombre de conseils municipaux, vous trouverez ci dessous uniquement le dernier compte rendu de conseil à date complet ainsi que les précédentes délibérations. Les comptes-rendus des conseils du 16/12/22, 28/02/23, 09/03/23, 11/04/23 et 09/06/23 sont disponibles en mairie ou consutables sur le site internet.

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 JUILLET 2023

L'an 2023 et le 07 juillet à 20 h 37, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Date de la convocation : 03/07/2023
Date d'affichage : 03/07/2023

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9 (8 à l'ouverture de la séance)

Présents :
Jean-Louis DUCHAMP, Jean-Yves DELABBAYE (arrivée à 20h45), Annick FIGONI, Frédéric AMOSSÉ, Bernard BADUEL, Dominique LE DÛ, Sylvie CHEVALLIER, Carine DELABBAYE, Rosa DA SILVA

Absents excusés :
- Christian MORVANNIC, pouvoir donné à Frédéric AMOSSÉ,
- Myriam HEURTAUX, pouvoir donné à Dominique LE DÛ,
- Jonathan TRÉBOIS,
- Olivier PÉNOT,
- Valérie LABATI,
- François PETIPAS

A été nommée secrétaire à l'unanimité : Sylvie CHEVALLIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 09/06/2023
2. Décisions du Maire
3. Délibération : Préemption d'un terrain au titre des Espaces Naturels Sensibles
4. Délibération : Passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024
5. Délibération : Création d'un poste à temps non complet pour le service administratif de la mairie en raison d'un accroissement temporaire d'activité
6. Délibération : Désignation d'un référent déontologue des élus
7. Délibération carnet d'entretien Eglise
8. Délibération réseau « ERRE »
9. Délibération autorisant M. Le Maire à signer un marché pour la réalisation d'un audit énergétique de la maison communale
10. Communications du Maire
11. Informations (Ecole, commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
12. Questions diverses

Le quorum étant atteint (8), la séance est ouverte à 20h37 ;

M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation pour ajouter un point à l'ordre du jour ; il concerne les travaux du préau de l'école pour lesquels une délibération du Conseil est nécessaire pour autoriser le Maire à signer la commande de travaux.
L'ensemble des membres présents se prononcent favorablement à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 09/06/2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/06/2023 dont la secrétaire de séance était Myriam HEURTAUX, est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire :

M. Le Maire présente les décisions ci-après prises en vertu de ses délégations :

N°	Date	Objet
D_1_23.02.2023	23/02/2023	Signature d'une convention avec VEOLIA EAU
D_2_13.06.2023	13/06/2023	Validation devis 12197 BRIFFAULT Intervention sur luminaires à l'école pour 1 104.18€ TTC
D_3_23/06/2023	23/06/2023	Validation devis DC4494 PF LIGHTING remplacement des fûts des candélabres Clos d'Orphin pour 2 706€ TTC
D_4_23.06.2023	23/06/2023	Validation devis 2306310MJ SERVENT fauchage fossé F22 pour 582€ TTC
D_5_30.06.2023	30/06/2023	Validation devis DE00000852 FCF SERVICES : Remplacement du moteur du four cantine pour 694.20€ TTC
D_6_06.07.2023	06/07/2023	Validation devis 2023-05-04 Bureau d'études STUR : Enfouissement des réseaux Impasse des Clérambault pour 1 782€ TTC

3. Délibération : Préemption d'un terrain au titre des Espaces Naturels Sensibles :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 2023.24 n'indique pas les voies et délais de recours.
Après s'être rapproché du contrôle de la légalité il y a lieu de procéder au retrait de la délibération n° 2023.24 et de prendre une nouvelle délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-9 et suivants, L.3213-1 et suivants, et L.3221-12,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1211-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.113-8, L.215-1 et suivants, R 215-1 et suivants,

Vu la délibération n° 91/171 du Conseil Général du 7 juin 1991 créant des zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles dans diverses communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et en particulier à Vieille-Eglise-en-Yvelines,

Vu les renonciations du Département en date du 7/06/2023 et du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 9/06/2023 à exercer le droit de préemption permettant à la commune de se substituer à ces 2 titulaires du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (article L215-7 du Code de l'Urbanisme),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) établie par Maître Marie DALLES Les Essarts Le Roi en application de l'article L.215-14 du Code de l'Urbanisme, reçue le 5/06/2023 informant le Président du Conseil Départemental des Yvelines de l'intention des propriétaires, Suzanne, Patrick et François HUGUET, de vendre le bien immobilier, sis à lieu-dit Les Grands Champs, cadastré Section ZC n°

83, d'une superficie de 10 000m², dans l'état d'occupation indiqué dans la DIA, moyennant le prix de sept mille euros (7 000€) ;

Considérant que le droit de préemption peut être exercé par la commune pour mettre en œuvre la politique prévue à l'article L.113-8 du Code de l'Urbanisme, à savoir la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2 du même code ;

Considérant qu'au titre de la politique communale de Vieille-Eglise-en-Yvelines, la commune est à ce titre propriétaire de 4,18 ha d'espaces naturels, dont 2,89 ha à proximité de la parcelle ZC 83 ;

Considérant que le bien, objet de la DIA susvisée, est un terrain actuellement partiellement boisé classé en zone A du PLU de la commune de Vieille Eglise en Yvelines et est inclus dans le périmètre de la zone de préemption des espaces naturels sensibles ;
Considérant que, dans ces conditions, la préemption du bien, objet de la déclaration d'intention d'aliéner susvisée, est stratégique pour la mise en œuvre de la politique communale des espaces naturels sensibles,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De retirer la délibération n° 2023.24,
- D'exercer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles et au nom de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, sur le bien sis lieu- dit Les Grands Champs et cadastré section ZC n° 83 d'une superficie totale de 10 000 m² tel que décrit dans la déclaration d'intention d'aliéner, en vue d'en assurer sa préservation au travers d'une gestion durable et d'en garantir sa valorisation par et pour une ouverture au public.

- D'acquérir la parcelle cadastrée ZC n° 83 sise à lieu-dit Les Grands Champs d'une superficie totale de 10 000m² au prix de 7 000€ soit 0.70 euros/m² ;

  Ce prix s'entend en l'état d'occupation du terrain décrit dans la DIA et ses annexes réceptionnées à l'Hôtel du Département le 05/06/2023.

- Dit que les frais inhérents à l'acquisition, estimés à 3 000€ sont à la charge de la commune, soit une acquisition totale à 10 000€,
- Dit que le prix d'achat et les frais d'actes seront inscrits au budget communal et imputés au chapitre 21.
  Le transfert de propriété interviendra à la plus tardive des deux dates auxquelles seront intervenus le paiement du prix et l'acte de vente, conformément à l'article L.213-14 du Code de l'urbanisme, dans les conditions prévues aux articles L.213-14 et R 213-12 du Code de l'Urbanisme

- La présente délibération sera transmise à Monsieur Le préfet des Yvelines et notifiée :

- A Maître Marie DALLES en tant que mandataire de la vente,
- Aux propriétaires : Mme Suzanne HUGUET, M. Patrick HUGUET et M. François HUGUET
- Aux acquéreurs évincés : M. et Mme DJELLAB

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes intéressées, concernées par la présente, ou de son affichage pour toute personne justifiant d'un intérêt à agir.

4.<u>Délibération : Passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024</u> :

M. Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la nomenclature M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle résulte de la concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

La M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est également un pré-requis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

– d'amortissement des immobilisations pour les communes qui pratiquent l'amortissement

– de natures comptables et codes fonctionnels

– de gestion des virements de crédits entre chapitres.

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, qui offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 15/05/2023 pour l'application du référentiel M57 pour la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines au 1er janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 [plan de comptes M57 abrégé] pour le budget principal de la commune à partir de l'exercice 2024,

Article 2 : D'autoriser M. Le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur d'une même section dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), à l'exception des crédits relatifs aux dépenses du personnel,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

5.Délibération : Création d'un poste à temps non complet pour le service administratif de la mairie en raison d'un accroissement temporaire d'activité :

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, et en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroit de travail dans le service administratif il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 15 juillet 2023 pour une période maximale de 12 mois, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique *(un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs)*.

L'agent assurera des fonctions de secrétaire polyvalente au sein du service administratif de la mairie.
L'agent devra justifier d'une première expérience dans une collectivité publique et avoir au minimum le Brevet des Collèges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions), **DECIDE**

1) De créer, à compter du 15 juillet 2023 un poste non permanent sur le grade d'adjoint administratif/adjoint administratif principal de 2è classe/adjoint administratif principal de 1ère classe/ relevant de la catégorie C ou rédacteur relevant de la catégorie B à 15 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,

2) D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de l'agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant d'un des grades cités assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

6. <u>Délibération : désignation d'un référent déontologue des élus</u> :

Ce dossier n'ayant pas avancé, ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération.

7. <u>Délibération carnet d'entretien Eglise :</u>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église Saint Gilles située sur la commune de Vieille Eglise ;

Considérant qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement l'église Saint Gilles de Vieille Eglise dans ce patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien :
- Donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église Saint Gilles de Vieille Eglise et des éventuelles prestations supplémentaires, dont le montant maximal est estimé à 15 000 € T.T.C. ;
- Donne son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC ;
- Donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé à 30 000 maximum € TTC/an.

- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :
  - à 8 000 € pour la création d'un carnet d'entretien ;
  - à 4 000 € pour la mise à jour du carnet ;
  - à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses aux budgets 2023 et suivants de la Commune.

8. <u>Délibération réseau « ERRE »</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite crée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boite postale ou une boite à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes
- Après lecture faite et discussion, **le conseil municipal, à l'unanimité** SOUTIENT cette action ;

- DESIGNE Sylvie CHEVALLIER comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal

9. <u>Délibération autorisant M. Le Maire à signer un marché pour la réalisation d'un audit énergétique de la maison communale</u> :

La commune, a sollicité l'aide de l'agence Ingeniery, afin de lancer un marché public pour la réalisation d'un audit énergétique de la maison communale.
Un diagnostic amiante et plomb devra être effectué avant tout commencement de travaux.
L'agence Ingeniery a remis à la commune une analyse des offres reçues et le candidat retenu, CDC Conseil a fait une offre à 4 732€ HT.
Vu le montant du devis, une délibération n'est pas nécessaire dans la mesure où ce montant entre dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal au Maire.

<u>10 Délibération autorisant M. Le Maire à engager les travaux dans l'école</u>

Monsieur Le Maire, après avoir invité Rosa DA SILVA à quitter la salle du Conseil afin qu'elle ne prenne pas part aux débats, ni ne vote, rappelle le projet de remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente de l'école (préau) afin de réduire la déperdition de chaleur de ce local et ainsi réduire la consommation énergétique afférente à son chauffage.

Monsieur le maire rappelle également que ces menuiseries extérieures sont celles d'origine, qu'elles datent de la fin des années soixante avec de simples vitrages et que leurs performances en matière d'isolation thermique sont très limitées.

Monsieur le maire indique que ce sont les dernières menuiseries extérieures de l'ensemble mairie / école / cantine à ne pas avoir été remplacées.
Considérant le devis de la société Abbatienne de Menuiserie définissant le nombre et la nature des menuiseries extérieures à remplacer,
Considérant l'urgence de passer commande pour que la pose puisse être effectuée durant les vacances scolaires de fin d'année 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,
Décide d'autoriser M. le Maire à passer commande des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente de l'école (préau) à la société Abbatienne de Menuiserie pour un montant TTC de 50 093,94 € soit un montant HT de 41 744,95 € et à signer tout document administratif ou technique relatif à ces travaux,
Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Communications du Maire

Informations (Ecole**, c**ommissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)

Ecole :

Annick FIGONI indique qu'à la rentrée scolaire du 4 septembre, les effectifs actuels se maintiendront avec autant de départs que d'arrivées,
Elle signale un changement dans l'équipe enseignante, avec le départ de Mme FERNANDEZ qui prendra la direction de l'école maternelle d'Auffargis ; à l'heure actuelle nous n'avons pas d'informations sur la personne qui la remplacera et nous ne savons donc pas si cette personne pourra assurer l'étude.
La fête de l'école s'est déroulée le 23 juin et fut un succès.
Lors du dernier conseil d'école du 16 juin, une infiltration d'eau a été signalée dans la classe de Mme HYDRIO.
M. Le Maire précise que 62 enfants sont inscrits à la rentrée scolaire 2023/2024 et 3 enfants sont inscrits à la garderie du matin.

Commission urbanisme :

Jean-Yves DELABBAYE signale une baisse du nombre de demandes de permis de construire en 2023. Il informe les conseillers que le Département demande à la commune de participer au renouvellement de la carte des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Commission travaux :

- Sinistre de la croix : La commune envisage de faire appel aux ateliers Saint Jacques à Saint-Rémy lès Chevreuse, la réparation pouvant être confiée à un jeune menuisier qui prépare son Brevet Professionnel au sein de cette structure.

- Christian MORVANNIC a signé le bon de commande des travaux de peinture à réaliser dans l'école (sanitaires des primaires et couloir) et qui sont programmés cet été.
- Des trous dans le mur en pierre de l'école ont été signalés, ils devraient être rebouchés durant les vacances scolaires d'été.
- Clos Bagatelle : Il reste l'enrobé à faire.
- Quant aux travaux de la route d'Auffargis, ils sont à présent terminés.
- Un luminaire a été installé au débouché de la Sente de la Maison Communale sur la route de l'Etang de la Tour.
- Clos d'Orphin : Les travaux, qui ont commencé début juin, se poursuivent normalement.
- Le montant maximal des subventions voté par le Conseil Départemental dans le cadre du prochain programme triennal 2023/2025 et attribué à Vieille-Eglise-en-Yvelines, s'élève à 234 582€ ; dans ce cadre, la commune pourrait solliciter une demande de subvention afin d'effectuer des travaux de rénovation de l'impasse des Clérambault ainsi que la rénovation de trottoirs route de l'Etang de la Tour.

Commission communication :

- Le prochain journal « Le Petit Abbatien » paraîtra en octobre
- La refonte du site Web est en cours

Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires :

- Le nouveau délégataire du service public d'exploitation des réseaux des eaux usées est la SAUR qui remplacera fin septembre VEOLIA. Parallèlement, la commune va devoir choisir un prestataire pour l'exploitation et l'entretien de ses réseaux d'eaux pluviales.
- Enfin les contrôles de conformité des branchements Eaux Usées ne pourront désormais être réalisés que par la SAUR.
- Une convention a été signée entre la CART et l'AIDEMA pour financer cette structure qui contribue depuis de nombreuses années à la pratique musicale dans le nord de la CART.
- Le schéma directeur régional de l'habitat et de l'hébergement en cours d'élaboration par l'état prévoit pour Vieille Eglise la réalisation de 2/3 logements par an.

SMAGER:

- La rénovation de la maison des gardes de Saint Hubert réalisée avec la participation financière de l'Etat et du Département est terminée
- La Remise en état de la maison « des pêcheurs » de l'étang de Saint Quentin est en cours d'études avec le Département et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Questions diverses

Le festival des Voisaines aura lieu le 9 septembre, à cette occasion un concert aura lieu sous la grange.

D'autres concerts auront lieu : celui organisé à la maison communale le 1er septembre par le comité des fêtes, en partenariat avec l'Usine à Chapeaux, et un concert organisé par M. Paul Havet à l'église le 16 septembre prochain.

Annick FIGONI signale que la haie située route de Rambouillet nécessite d'être taillée.

Monsieur le maire indique qu'il a été interpelé à propos des trop nombreux stationnements de véhicules (VP, vans, remorques, ...) route de l'Etang de la Tour en dehors des places matérialisées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h38

Procès-Verbal approuvé en séance du

Signatures

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Jean-Louis DUCHAMP	Sylvie CHEVALLIER

Vieille-Eglise-en-Yvelines, le 02/10/2023

République Française
Département Yvelines
Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES :

1. Création d'un poste accroissement temporaire d'activité au centre de loisirs
2. Autorisation de recruter des vacataires
3. Autorisation donnée à M. Le Maire pour signer un avenant au contrat d'assurances GAN
4. Remboursement de frais à un agent
5. Autorisation pour signer une convention retraite CNRACL avec le CIG
6. Tarifs participation aux activités marche, multi jeux et fils et aiguille pour l'année 2023

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

Vieille-Eglise-en-Yvelines, le 13/06/2023

République Française
Département Yvelines
Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCES DU 09 JUIN 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES :

Séance 1 :

1. Délibération : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2023

Séance 2 :

2. Délibération : Retrait de la délibération n° 2023.14 et vote des subventions aux associations
3. Délibération : Remboursement de frais à un élu
4. Délibération : Tarifs applicables à compter du 4 septembre 2023 (rentrée scolaire 2023/2024)
5. Délibération : Création d'un poste administratif à temps non complet pour accroissement d'activité
6. Délibération : Préemption d'un terrain au titre des Espaces Naturels Sensibles

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

Vieille-Eglise-en-Yvelines, le 13/04/2023

République Française
Département Yvelines
Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES :

1. Autorisation pour débloquer le solde du prêt contracté auprès du Crédit Agricole Ile de France
2. Approbation du compte de gestion 2022
3. Approbation du compte administratif 2022
4. Affectation du résultat 2022
5. Vote des subventions attribuées aux associations
6. Vote des taux de fiscalité directe locale
7. Vote du Budget Primitif 2023
8. Signature du renouvellement de contrat avec Paysage Evolution
9. Autorisation donnée à M. Le Maire à passer commande des travaux Clos d'Orphin

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

Vieille-Eglise-en-Yvelines, le 10/03/2023

République Française
Département Yvelines
Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 MARS 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES :

1. Autorisation de signature d'un nouveau contrat avec Buroteam
2. Demande de subvention au titre du Fonds Vert
3. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

Vieille-Eglise-en-Yvelines, le 02/03/2023

République Française
Département Yvelines
Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES :

1. Tarifs du mini camp août 2023
2. Autorisation donnée au Maire pour signer une convention avec la SAFER
3. Présentation du rapport d'activité 2021 du SICTOM
4. Présentation du rapport d'activité 2021 du SEY
5. Ouverture des postes permanents suivants aux contractuels : rédacteur, éducateur de jeunes enfants, adjoint administratif
6. Autorisation donnée au Maire pour passer commande des travaux route d'Auffargis
7. Autorisation donnée au Maire pour passer commande des travaux Clos d'Orphin : Le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur ce point.

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

MAIRIE DE VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES (YVELINES)

NUMEROS UTILES

Depuis un téléphone fixe

Gendarmerie : 01.61.08.61.50
Hôpital : 01.34.83.78.78
Centre anti-poison : 01.40.37.04.04

S.O.S. Amitiés : 08.20.06.60.66
Enfance en difficultés (numéro vert) : 08.00.05.01.23
Jeunes Violence Ecoute (numéro vert) : 08.00.20.22.23

Sécurité sociale : 36 46
URSSAF : 01.39.24.78.78
C.A.F. : 01.34.57.32.00
Impôts : 01.34.94.16.00
Conseil Départemental (route) : 01.34.57.32.40
EDF/GDF : 08.01.01.01.78
Eau (Saur) : 08.10.07.70.78
Sictom (enlèvement encombrants) : 08.00.49.50.61

Mairie de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.41.16.13
Ecole communale de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.41.82.63
Centre de Loisirs : 01.34.85.56.83
Radio Vieille-Eglise (R.V.E.) : 01.30.41.15.15
Bibliothèque municipale de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.59.85.81

POMPIERS : 18
SAMU Urgences Médicales : 15
Police-Gendarmerie : 17
Urgences avec portable (Pompiers ou Police) : 112